

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	13
POUVOIRS	9
NOMBRE D'ABSENTS	14
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 23 janvier à 14h30, le Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 15 janvier 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Martine BOUILLARD, Adjointe au Maire du COUDRAY,
- Benoît DELATOUCHE, Maire de BARJOUVILLE,
- Hélène DENIEAULT, Maire de CHALLET,
- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN,
- Philippe GALIOTTO, Maire de COLTAINVILLE,
- Jacky GAULLIER, Maire de SAINT-GEORGES-SUR-EURE,
- Evelyne LEFEBVRE, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Martine MOKHTAR, Administratrice du CCAS de CHARTRES,
- Bertrand MASSOT, Maire de LUISANT,
- Benoît PELLEGRIN, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE,
- Jean-Louis RAFFIN, Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI, S,
- Max VAN DER STICHELE, Maire de VER-LES-CHARTRES.

Pouvoirs :

- François BELHOMME, Maire d'EPERNON, a donné pouvoir à Bertrand MASSOT,
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Adjointe au Maire de NOGENT-LE-ROTHOU a donné pouvoir à Martine BOUILLARD,
- John BILLARD, Maire du Favril a donné pouvoir à Benoît DELATOUCHE,
- Michel CHARPENTIER, Maire de FONTENAY-SUR-EURE a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF,
- Alain CONTREPOIS, Conseiller municipal de CHARTRES a donné pouvoir à Martine MOKHTAR,
- Bernard GOUIN, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS a donné pouvoir à Max VAN DER STICHELE,
- Patrick LAFAYE, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FORÊTS DU PERCHE, a donné pouvoir à Benoît PELLEGRIN,
- Corine LE ROUX, Maire de BOUTIGNY PROUAI, S a donné pouvoir à Evelyne LEFEBVRE,
- Damien STEPHO, Maire de VERNOUILLET, a donné pouvoir à Jean-Louis RAFFIN.

Excusés :

- Ghizlan CHOUAYB, Conseillère municipale de CHATEAUDUN,
- Marie-Pierre DAVID, Adjointe au Maire de LÈVES,
- Lydie GUERIN, Administratrice de la CAISSE DES ECOLES DE DREUX,
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER, Conseillère départementale d'Eure-et-Loir,
- Olivier MARCADON, Maire adjoint de LUCÉ,
- Caroline VABRE, Adjointe au Maire de DREUX,
- Laurent ARCHENAULT, Payeur départemental.

Secrétaire de séance :

- Jean-Luc DUCERF, Maire d'AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN.

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.

Délibération n° : **2026-D-11**

Objet : **Approbation et autorisation de signature de la convention pour la réalisation d'une formation en INTRA sur l'intelligence artificielle avec le CNFPT**

Délibération n° : **2026-D-11**
Objet : **Approbation et autorisation de signature de la convention pour la réalisation d'une formation en INTRA sur l'intelligence artificielle avec le CNFPT**

Exposé de de Monsieur Bertrand MASSOT, Président,

Face à l'essor rapide de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur professionnel, y compris au sein de la fonction publique territoriale, le Centre de gestion a souhaité sensibiliser ses agents aux enjeux, risques et opportunités liés à cette technologie. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'accompagner la transformation numérique des pratiques professionnelles et d'anticiper les évolutions du travail au sein de notre structure.

Dans ce cadre, le Centre de gestion a sollicité le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), qui a accepté d'organiser des sessions de formation dédiées. Une première session, réalisée fin 2025, a permis de tester le dispositif et d'en mesurer l'intérêt auprès des cadres du CDG.

Fort de ce succès, il a été décidé d'élargir la sensibilisation des agents en programmant une seconde session en intra, intitulée « L'utilisation de l'IA dans son environnement de travail ou professionnel », les 22 janvier et 5 mars 2026.

A ce titre, il y a lieu de conclure une convention exposant les engagements de chaque partie. Il est noté que cette formation est financée par le CNFPT, le seul engagement financier du CDG étant lié à une éventuelle annulation de la dite session de formation.

Il appartient au Conseil d'administration :

- d'approuver les termes de la convention relative à la réalisation de formation en INTRA par le CNFPT sur le thème de l'intelligence artificielle telle qu'elle est jointe,
- d'autoriser le Président à signer la convention précitée.

Les membres du Bureau réunis en date du 8 janvier 2026 ont émis un avis favorable.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- ▶ d'approuver les termes de la convention relative à la réalisation de formation en INTRA par le CNFPT sur le thème de l'intelligence artificielle telle qu'elle est jointe,
- ▶ d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Le Président,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le :
De la publication le :

Par délégation,
La Directrice générale,
Gabrielle BARRETT-JACQUET